

Ville / village : Saint Jean de Luz

Nom de la liste : Vivre à Saint Jean de Luz

Nom, prénom et contact de la tête de liste : Emile AMARO

Pacte de transition énergétique

Pays Basque 2014 - 2020

Conscients-tes de la nécessité absolue d'agir contre le changement climatique et pour la transition écologique et énergétique, si nous sommes élus-es,

NOTRE LISTE S'ENGAGE A :

(Cocher tout ou partie des huit engagements)

Économiser l'espace

(Urbanisme fiche n°3 - page 37)

L'étalement urbain a constitué la réponse apportée ces dernières années à l'augmentation de la population en Pays basque. Cette stratégie a renforcé le besoin de transports et donc la pollution ; en outre elle a continuellement réduit les espaces naturels et agricoles, mettant en danger la souveraineté alimentaire du territoire.

Dans le cadre d'une révision du document d'urbanisme communal, notre liste s'engage à donner la priorité au renouvellement urbain, à ne pas artificialiser davantage d'espaces naturels et agricoles et à utiliser au besoin le Droit de Préemption Urbain (en sollicitant si nécessaire l'EPFL).

Développer la pratique quotidienne des modes actifs (marche et vélo)

(Mobilité n°3 – p. 44 et Mobilité n°5 p. 46)

Il s'agit d'encourager par une communication soutenue et l'exemple donné les modes de déplacement actifs, et bien évidemment d'en assurer la faisabilité en parallèle. Pour cela notre liste s'engage à imposer la réduction de la vitesse des véhicules motorisés – développement de zones 30 km/h et zones de rencontre à 20 km/h –, à réaliser des aménagements continus et sécurisés, à poser des glissières de sécurité le long des accotements en rase campagne.

Suivre et optimiser les consommations énergétiques

(Energie n°1 – p. 44)

La désignation d'un adjoint à l'énergie au sein de l'équipe municipale est un préalable indispensable. En suivant périodiquement ses consommations énergétiques, notre commune enclenchera une démarche vertueuse : réduire ses consommations, quantifier les économies réalisées, poursuivre l'amélioration des performances énergétiques de la commune et développer les énergies renouvelables.

Enclencher la réhabilitation énergétique du patrimoine bâti public

(Bâtiment n°1 – p. 56)

Il est nécessaire de privilégier la réhabilitation de l'existant à la construction neuve, celle-ci étant trop consommatrice d'énergie grise et d'espace. La réhabilitation énergétique, en plus de permettre la réduction de consommation d'énergie, sera créatrice d'emplois non délocalisables. En outre, elle sera l'occasion d'entraîner les artisans dans de nouvelles pratiques, en phase avec les exigences de la performance énergétique. Notre liste s'engage ainsi à réaliser un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments et à initier la rénovation très performante de l'un d'entre eux au minimum, en visant l'objectif passif.

Eléments programme 2014

ENVIRONNEMENT

Démocratie locale

- Interroger les Luziens sur les « grands » dossiers de la ville : urbanisme, logement, eau ...

Circulation – déplacements – stationnement

- Repenser les sens de circulation dans la ville
- prêt de vélos
- contournement de la ville : négociation avec l'Agglomération pour la gratuité du tronçon A63
- Vieille Route de St-Pée : réfection de cet axe qui a vu sa fréquentation exploser après la construction de plusieurs groupes d'habitation sans qu'il soit revu ni sécurisé

Déchets-Tri

- Optimiser la collecte en lien avec l'Agglomération; mise en place d'une collecte en porte à porte inexistante à St Jean de Luz

Gestion de l'Eau

- Renégociation du contrat de concession avec Lyonnaise des Eaux. Objectif faire baisser de 30% la facture des Luziens
- Revenir à une Régie municipale à la fin du contrat (**2017 ?**)

Qualité des Eaux de Baignade

- En lien avec les réseaux et les associations dédiés, suivi dans les zones d'activités nautiques tout au long de l'année
- Dans le cadre de l'Agglomération renforcer les dispositifs de contrôles et de gestion

Logements

- *Création d'un Office HLM ou gestion avec le département ?*
- Construction de logements locatifs sociaux en centre-ville (avec normes environnementales supérieures – bâtiments passifs)

Economies d'énergie

- Services municipaux : recyclage des matériels usagés
- Bâtiments municipaux : amélioration de la performance énergétique de ses bâtiments. Etablir des pré-diagnostic énergétique et prioriser les travaux à mettre en œuvre. Optimisation des installations. Modification des usages et des comportements
- Parc automobile : lors du renouvellement, privilégier les véhicules hybrides ou électriques et les vélos
- Eclairage public : mise en place d'ampoules et de systèmes d'allumage performants, LED ou diodes électroluminescentes...
- Commerces : en lien avec les associations des commerçants : extinction nocturne des vitrines

Pêche

- En collaboration avec les pêcheurs, les associations et la CCI gestionnaire du Port, mise en place d'un programme de réappropriation du Port par la ville en matière d'emplois et de développement durable (bateaux, préservation des espèces, etc)

Nivelle

- Mise en œuvre avec les pêcheurs et les associations d'un programme de désenvasement et d'amarrage

Espaces Verts

- Mise en œuvre d'un programme d'économie d'eau et des gestions des massifs
- Replanter des arbres dans la ville

Eco-Tourisme

- Développement d'une offre touristique innovante et de qualité, respectueuse des hommes et de l'environnement avec notamment une offre d'hébergement (éco-construction- camping écologique, bio, etc) et offres de visites respectueuses de l'environnement (Label)

Emile Amaro conseiller municipal sortant, tête de la liste de rassemblement à gauche soutenue par Le PS- le P.C- le PRG

-